

Requérant (propriétaire)

Nom : Prénom :
 Société :
 Adresse: NPA/Lieu :
 Tél. : E-mail :

Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :
 Nom de la banque ou CCP :
 N° compte/IBAN :

Type d'achat

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Vélo électrique | <input type="checkbox"/> Kit de transformation électrique |
| <input type="checkbox"/> Vélo classique | <input type="checkbox"/> Voiture électrique |
| <input type="checkbox"/> Batterie pour vélo électrique | <input type="checkbox"/> Scooter électrique |
| <input type="checkbox"/> Remorque pour vélo | <input type="checkbox"/> Mobility car sharing |
| <input type="checkbox"/> Vélo Cargo | <input type="checkbox"/> Plan de mobilité d'entreprise |

Documents à joindre obligatoirement

- ✓ Copie de facture du fournisseur **au nom de l'acheteur** comprenant : nom du commerce, description, date d'achat et prix)
- ✓ Copie du permis de circulation
- ✓ Attestation du nombre d'employés pour les entreprises et preuve de paiement par l'employeur

Conditions d'octroi

- ✓ Seuls les achats de véhicules neufs sont pris en compte. Pour les voitures, les leasings sont acceptés.
- ✓ L'achat doit être effectué auprès d'un revendeur localisé et enregistré en Suisse, de préférence dans la région.
- ✓ Voitures – scooter :
 - Scooter : uniquement pour les véhicules admis à la circulation dans la catégorie « Motorcycle » au sens de l'[ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers \(OETV\)](#) ;
 - Pour les habitants : une subvention est octroyée tous les 5 ans ;
 - Pour les entreprises : voitures ou utilitaires, 1 subvention par tranche de 5 employés, maximum 5 subventions, tous les 10 ans.
- ✓ Vélos (classiques, électriques et cargo) :
 - Seule une subvention est octroyée dans cette catégorie (classique **ou** électrique **ou** cargo) ;
 - Sont exclus de la subvention : les vélos tout terrain (VTT et E-VTT) « tout suspendu » et les vélos enfants jusqu'à 14 ans ;
 - Pour les habitants : une subvention est octroyée tous les 5 ans et tous les 3 ans pour les batteries ;
 - Pour les entreprises : 1 subvention par tranche de 5 employés, maximum 10 subventions, tous les 5 ans.
- ✓ Mobility :
1 bon est octroyé tous les 5 ans pour les habitants uniquement, à faire valoir sur les offres Mobility.

Calcul de la subvention communale

Vélo électrique et classique/kit de transformation	20 % du coût - maximum Fr. 400.-
Batterie pour vélo électrique (remplacement)	20 % du coût - maximum Fr. 200.-
Remorque pour vélo	20 % du coût - maximum Fr. 200.-
Voiture électrique 100 % électrique	Forfait Fr. 1'500.-
Scooter électrique	Forfait Fr. 500.-
Vélo cargo	20 % du coût - maximum Fr. 600.-
Mobility car sharing	Bon de Fr. 50.- à faire valoir sur les offres Mobility
Plan de mobilité d'entreprise	Forfait Fr. 2'000.-

Procédure

- ✓ La demande doit être effectuée au moyen du présent formulaire, **au plus tard 6 mois après la date de l'achat**
- ✓ Les dossiers **incomplets, non signés ou non datés** seront renvoyés à l'expéditeur
- ✓ La demande est adressée au Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité, ch. des Esserts 5, CP 133, 1024 Ecublens ou par mail à batiments@ecublens.ch. Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le Service au 021 695 60 10.

Signature

Le/la soussigné-e confirme l'exactitude des indications transmises ci-dessus, a pris connaissance du règlement communal et de la directive du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable » et s'engage à fournir tous les documents supplémentaires nécessaires au traitement du dossier.

Lieu et date : Signature :

Emplacement réservé à l'administration communale

Date réception : N° de dossier :

Date accusé réception : Montant octroyé :

Contrôlé par : Date :

Chef de Service : Date :

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....